

LA FORMATION PROFESSIONNELLE : UN DROIT A FAIRE VIVRE Présentation

La formation professionnelle continue est une dimension essentielle des évolutions en cours dans tous les pays industrialisés. Qu'il s'agisse d'accompagner les restructurations industrielles, de lutter contre le chômage et la précarité professionnelle ou de favoriser la modernisation et le développement des entreprises, la formation intervient sous des modalités diverses pour tenter de répondre aux problèmes engendrés par ces évolutions. Même si le droit des salarié·es à la formation a déjà une histoire marquée en France par la loi de 1971, il prend au XXI^e siècle une importance tout à fait nouvelle avec l'enjeu de la formation « tout au long de la vie ».

De nos jours, la formation et l'apprentissage représentent des sommes importantes puisque la France leur consacre environ 21,8 milliards d'euros. La formation continue concerne à peu près chaque année 9 millions de personnes. Les 2/3 sont financés par les employeurs dans le cadre du plan de formation continue des entreprises. Ces formations consistent toutefois majoritairement à adapter les salariées à leur poste de travail et sont peu promotionnelles. Elles ne profitent pas non plus à ceux et celles qui en ont le plus besoin. Bien des progrès restent à faire.

La formation professionnelle continue est née de la rencontre de stratégies sociales et économiques diverses et contradictoires. Parmi les acteurs concernés, les syndicats ont un rôle incontournable. Cette session de formation s'adresse à tous les militants et militantes qui veulent promouvoir le droit des salarié·es à la formation et à la qualification et contribuer à sécuriser les parcours professionnels. Elle vise à leur apporter des connaissances pertinentes pour la compréhension des enjeux et pour l'intervention syndicale.

Une première journée s'emploie à restituer les grandes évolutions de la formation professionnelle en France en lien avec les évolutions économiques et les contextes historiques. Une analyse comparative est ensuite effectuée entre les préambules des ANI (Accord National Interprofessionnel) de 1991 et 2003.

La montée en puissance des régions en matière de formation professionnelle liée aux lois de décentralisation est l'objet de la seconde journée. Nous abordons le dispositif de formation professionnelle des salariés du privé tel qu'il se présente dans l'ANI du 20 septembre 2003 puis les grands traits de la régionalisation de la formation professionnelle.

La dernière journée place la formation professionnelle au cœur du champ revendicatif. Elle présente les lieux et les outils d'intervention syndicale. Une mise en situation dans le cadre de petits groupes de travail permet aux participants de s'approprier ces données d'ensemble en vue d'élaborer de stratégies syndicales efficaces.